


Centre Intercommunal d'Action Sociale Riom Limagne et Volcans	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	 CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE <small>RIOM LIMAGNE & VOLCANS</small>	
<u>Date de convocation</u> 04 septembre 2023		N :	2023-43
<u>Nombre d'administrateurs :</u> - En exercice : 25 - Présents : 14 - Votants : 15			

L'an deux mille vingt-trois, le 13 septembre à 17 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Riom Limagne et Volcans, convoqué le 04 septembre 23, s'est réuni sous la présidence de Madame Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Evelyne VAUGIEN, M Claude BOILON, Mme Marie CACERES (procuration de Mme CHARLES), M Didier CHASSAIN, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Fabrice JOUIN, Mme Véronique LOUSTE SOL, M Fabrice MAGNET, M André MAGNOUX, Mme Corinne MARTINHO, M Didier MICHEL, Mme Samya RIOTON, M Denis ROUGEYRON.

Absents excusés : M. Frédéric BONNICHON, M Bernard JEAN, Mme Anne Marie CHARLES (procuration à Mme CACERES), Mme Valérie CHASSAING, M Jean Marc COURNET, Mme Aurélie FERNANDES, M Daniel JEAN, Mme Anne Catherine LAFARGE, M Didier MIGNE, Mme Fanny PETAUTON, M WEINMEISTER.

Autorisation pour le paiement des factures inférieures à 150 euros

Par délibération du 6 avril 2021, le conseil d'administration a adopté le principe de ne pas utiliser l'assurance pour des dommages inférieures à 150 euros.

Dans ce cadre, sur la base des justificatifs fournis (lettre de l'usager, justificatif d'achat), il vous est proposé de dédommager l'usager en autorisant le CIAS à rembourser les dommages inférieurs à 150 euros.

Entendu l'exposé de la Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVENT** cette autorisation

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN QUE SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président, par délégation
Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente

